

2017

Rapport annuel sur la gestion des déchets



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Rapport annuel 2017

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

établi conformément
au décret n°2000-404
du 11 mai 2000 relatif au
rapport annuel sur le prix
et la qualité du service
public d'élimination des
déchets



Olivier Pénin
Vice-Président
délégué à
l'environnement
et au
développement
durable

La Communauté de communes Terre de Camargue exerce la compétence collecte des déchets, c'est-à-dire toutes les étapes préalables au traitement par valorisation, tri ou élimination, missions confiées quant à elles au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang.

Ce rapport annuel 2017 sur la gestion des déchets vous présente la synthèse des indicateurs techniques et financiers de l'exercice de la compétence collecte des déchets. Encore et toujours, il me paraît essentiel de garder à l'esprit l'objectif de ce document qui doit demeurer un outil d'information à l'attention des usagers du service et donc être complet et accessible. Il permet à chacun de constater l'évolution de l'exercice de la compétence et de confronter les résultats locaux aux tendances nationales et obligations réglementaires.

L'année 2017 a été marquée par l'arrivée tant attendue de nos nouvelles colonnes de tri des déchets recyclables. Plus esthétiques, techniquement à la pointe, entièrement modulables, elles ont su remplacer le parc vieillissant et obsolète présent dans nos communes. Sur ce point, les engagements ont été tenus. Ce projet se poursuivra en 2018 avec l'extension du parc mais aussi les premiers pas vers une rationalisation du service par la mise en place de sondes capables de mesurer en temps réel le niveau de remplissage des colonnes. Sur toutes nos déchèteries, des garde-corps ont été installés permettant de prévenir le risque de chute, satisfaisant par là à nos obligations réglementaires. Le travail sur la rationalisation du transport des bennes se poursuit par l'acquisition d'une remorque et des équipements de mise en place automatique des filets sur les bennes seront prochainement installés. Enfin, les indicateurs de fonctionnement du service sont positifs et ont permis de maintenir le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, voté à la baisse en 2016, tout en engageant des investissements importants.

Sommaire

1	Les faits marquants 2017	4
2	Les indicateurs techniques	6
	La collecte des déchets ménagers et assimilés.....	8
	Les performances de tri sélectif	10
	Les déchets des professionnels	11
	La collecte en déchèteries	12
	Les modes de traitement des déchets collectés en déchèteries.....	13
	« Zoom sur » : La sécurisation des déchets générateurs de recettes	14
	La plate-forme de compostage	15
	Le quai de transfert	15
3	Le traitement.....	16
4	Les modalités d'exploitation du service	20
	Des femmes et des hommes au service d'un territoire.....	21
	Un équilibre entre régie et prestations de service	21
	Les actions de prévention et de sensibilisation	22
5	Les indicateurs financiers	24
	Principales prestations rémunérées annuellement	25
6	Les indicateurs de suivi.....	28

CHIFFRES CLÉS 2017

Collecte de déchets ménagers (ordures ménagères, tri sélectif, encombrants et déchèteries) :
24 321 tonnes
soient 566,8 kg / habitant.

Déchets recyclables (emballages, verre et papier) :
36,9 kg / habitant

Verre ménager :
18,9 kg / habitant

Erreurs de tri :
1,49 kg / habitant

Collecte d'encombrants en porte à porte :
10,6 kg / habitant

Collecte en déchèterie :
227,7 kg / habitant



1 Les faits marquants 2017

Renouvellement du parc de colonnes de tri



Pour améliorer la collecte des déchets en apport volontaire, Terre de Camargue a choisi de renouveler intégralement son parc de colonnes de tri au cours de l'année 2017. Ainsi, les 316 colonnes réparties sur tout le territoire ont été changés en 2 semaines grâce au concours de notre nouveau prestataire.

Ce nouveau parc de colonnes présente de nombreux avantages :

- ▶ Plus esthétiques, ces colonnes sont décorées avec des visuels du territoire de Terre de Camargue s'intégrant ainsi parfaitement dans nos rues
- ▶ Plus performantes, elles offrent un volume maximal pouvant aller jusqu'à 3750 litres contre 3000 litres auparavant. Les conteneurs pour la collecte du verre sont également isolés acoustiquement afin de limiter les nuisances sonores
- ▶ Plus accessibles, leur hauteur réduite permet à un enfant d'accéder aux orifices d'introduction des déchets
- ▶ Plus modulables, la gamme comprend 6 volumes de colonnes différents permettant de s'adapter aux différentes contraintes du territoire
- ▶ Plus économiques, grâce à un nouveau système de préhension la collecte est rapide permettant ainsi une augmentation du nombre de colonnes vidangées à chaque tournée.

Sécurisation des déchèteries



La Communauté de Communes Terre de Camargue s'est engagée pour la sécurité des usagers mais également pour celle de ses agents. L'installation de dispositifs anti-chute le long des zones de déchargement a donc eu lieu au cours de l'année 2017 sur la déchèterie d'Aigues Mortes. De plus, afin de proposer aux usagers la solution la plus ergonomique possible, les trois déchèterie du territoire ont bénéficié de l'installation de garde-corps avec bavettes articulées pouvant être utilisées comme appuie pour déposer les déchets avant de les pousser dans le caisson en contrebas.

Attribution du marché de collecte en porte à porte



Le marché de collecte en porte à porte est, avec l'incinération, le principal poste de dépenses du service Environnement. Du fait du caractère saisonnier du territoire, l'organisation des collectes est particulièrement complexe. Bien que s'achevant début 2018, le nouveau contrat doit être réfléchi très en amont. Ainsi, dès l'automne 2016, les élus des communes membres se sont régulièrement réunis afin de définir le contenu de la nouvelle organisation du ramassage des ordures ménagères, tri sélectif, encombrants, ...

Prêt de gobelets réutilisables



Dans une logique de réduction des déchets à la source, Terre de Camargue accompagne les organisations d'événements festifs ou de manifestations culturelles et sportives dans une démarche plus respectueuse de l'environnement par le prêt de gobelets réutilisables. Ces gobelets sont mis à disposition en échange d'une caution s'élevant à hauteur de 1€ par gobelet et permettant d'en garantir leur restitution et ainsi d'inscrire l'action dans le temps. Terre de Camargue procède ensuite au lavage des gobelets à titre gracieux.

Mise en place du tri du polystyrène



L'année 2017 a été marquée par la mise en place de la collecte séparative du polystyrène sur les déchèteries de Saint Laurent d'Aigouze, Aigues Mortes et Le Grau du Roi. Un contenant spécifique (bennes ou big bag) est à la disposition des usagers afin qu'ils y déposent tout élément constitué de polystyrène expansé (isolants, éléments de calage et d'emballages, caisses à poissons...). Une fois la benne pleine, les agents de Terre de Camargue en assurent le transport et l'évacuation vers un centre de regroupement à Montpellier afin que le polystyrène puisse ensuite être recyclé.

CHIFFRES CLÉS

3 communes

42 910 équivalents habitants

24 321 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectées (tonnage stabilisé)

517 tonnes de verre et cartons professionnels collectées

+5,0% de déchets recyclables collectés et triés

+2,4% de déchets collectés en déchèteries

96,7% des déchets valorisés



2 Les indicateurs techniques

La gestion des déchets ménagers se décompose en deux grandes étapes : la collecte et le traitement. La Communauté de communes Terre de Camargue assure la compétence collecte : elle fait assurer le ramassage par des entreprises spécialisées et exploite en régie un réseau de déchèteries.

Le traitement regroupe toutes les étapes d'élimination et valorisation des déchets : incinération, recyclage, ... Compte tenu des coûts de mise en place et d'exploitation des filières de traitement, plusieurs territoires doivent se regrouper afin de garantir des tonnages suffisants et financer ces filières. La Communauté de communes Terre de Camargue a donc confié la compétence traitement au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE).

Le territoire desservi

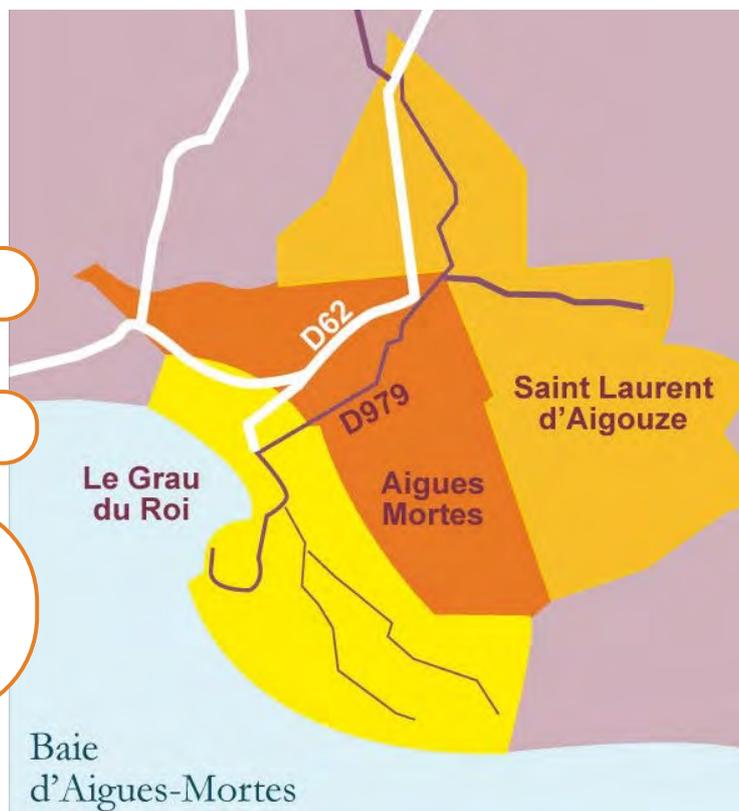


3 communes

Superficie : 213 km²

Population permanente : 20 459
Population touristique : 125 944

42 910 habitants
(population pondérée)



TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE ET CHIFFRES CLÉS

Les objectifs de gestion des déchets

La loi de transition énergétique, codifiée sous l'article L.541-1 du code de l'environnement prévoit notamment les dispositions suivantes :

- Réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.
- Augmentation de 55% en 2020 et 65% en 2025 des tonnages de déchets non dangereux non inertes faisant l'objet d'une valorisation matière.
- Réduction de 30% des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50% en 2025.
- Développement du tri à la source des déchets organiques jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025.
- Extension progressive des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique avant 2022.
- Valorisation matière de 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020.

La collecte des déchets ménagers et assimilés



Un service complet adapté à la saisonnalité

Le service de collecte des déchets doit nécessairement s'adapter aux spécificités du territoire communautaire qui connaît une forte affluence touristique de mai à septembre. Ainsi, la fréquence de prise en charge des déchets augmente dès le mois de mai et ce jusqu'à fin septembre sur les zones de forte affluence.

Les différents types de collecte



• En porte à porte

- ▶ La collecte des ordures ménagères est réalisée, exclusivement en porte à porte, de **une à 14 fois par semaine** en fonction de la densité de l'habitat, des activités et de la saisonnalité.
- ▶ Les collectes ont lieu **le matin à partir de 4 h** sur la majorité du territoire et de l'année. Le ramassage des ordures ménagères de certains secteurs est effectué le soir à partir de 19h en saison estivale afin d'optimiser les moyens techniques et humains.
- ▶ La collecte sélective des emballages ménagers est effectuée **une fois par semaine**.

Terre de Camargue offre également un service spécifique de collecte sélective à l'attention des usagers professionnels.



• En apport volontaire

- ▶ La collecte s'effectue en apport volontaire, via les colonnes aériennes ou enterrées.
- ▶ Les déchets recyclables (emballages ménagers, papier et verre) sont collectés au moyen de 131 points tri, dont 20 enterrés.
- ▶ La plupart des points tri est constitué d'une colonne pour chacun des 3 flux collectés.
- ▶ Cela représente, en moyenne, un point tri pour 327 habitants.
- ▶ En 2017, les 3 premières colonnes d'ordures ménagères ont été aménagées. Elles seront mises en fonctionnement en 2018.



Une collecte des encombrants sur inscription uniquement

 **0 800 004 227**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Dans un contexte de responsabilisation des usagers et d'augmentation continue des coûts de prise en charge des déchets, certaines organisations ne sont plus viables. A partir de 2010, la collecte des encombrants est donc devenue mensuelle et sur appel téléphonique uniquement. Les ramassages systématiques dans toutes les rues des communes et selon certains jours de la semaine appartiennent désormais au passé. L'inscription permet de déterminer le circuit optimal des véhicules de collecte (encombrants, métaux et végétaux) et d'éviter de les faire passer sur des secteurs sans besoin. Lors de l'appel téléphonique, l'opérateur indique en outre le jour de ramassage, évitant ainsi les dépôts inesthétiques et illégaux.



La collecte des textiles

Un service de collecte des textile en apport volontaire est présent sur l'ensemble du territoire communautaire. Les 12 points de collecte spécifique sont positionnés en déchèteries et sur le domaine public. Collectées au moins une fois par semaine, elles ont permis de détourner de l'incinération **50,7 t de textiles** et articles de maroquinerie en 2017, en net accroissement par rapport à 2016 (+16%). Les textiles collectés sont triés puis orientés vers la friperie, l'essuyage industriel et la valorisation matière (fabrication d'isolants et moquettes).

Evolution des quantités collectées

Evolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés

COLLECTE (en tonnes)	2010	2016	2017	Evolution 2016—2017
Population de référence	38 613	41 450	42 910	3,5%
Ordures ménagères résiduelles	12 973	12 437	12 508	0,6%
Emballages	374	442	442	-0,0%
Papier	431	331	333	0,7%
Verre	786	816	811	-0,7%
Encombrants totaux	918	460	457	-0,8%
<i>Sous-total</i>	15 482	14 486	14 550	0,4%
Déchèteries	8 175	9 541	9 771	2,4%
Total	23 657	24 027	24 321	1,2%



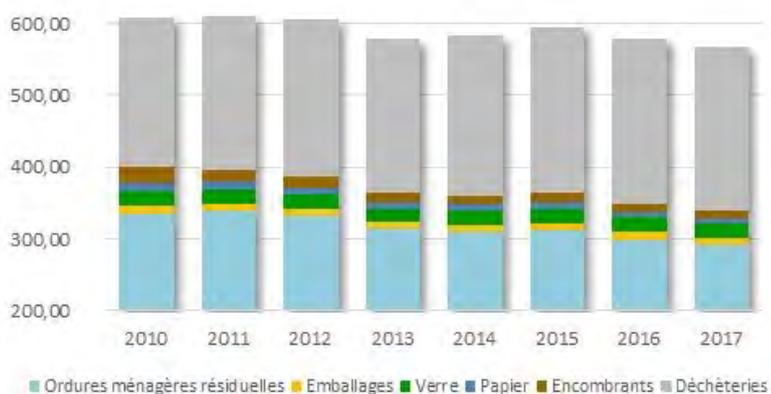
- ▶ La production totale de déchets ménagers et assimilés est stable.

Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés par an et par habitant (en kg / hab. par an)

COLLECTE (en kg / hab)	2010	2016	2017	Evolution 2016—2017	Evolution 2010—2017
Population de référence	38 613	41 450	42 910	3,5%	11,1%
Ordures ménagères résiduelles	335,97	300,04	291,50	-2,9%	-13,2%
Emballages	9,70	10,66	10,29	-3,4%	6,1%
Papier	11,16	7,98	7,76	-2,8%	-30,5%
Verre	20,37	19,69	18,89	-4,1%	-4,1%
Encombrants totaux	23,76	11,10	10,64	-4,2%	-4,2%
<i>Sous-total</i>	400,96	349,47	339,08	-3,0%	-15,4%
Déchèteries	206,80	230,19	227,71	-1,1%	10,1%
Total	607,76	579,66	566,78	-2,2%	-6,7%

- ▶ Le ratio de production d'ordures ménagères poursuit sa diminution en passant sous le seuil des 300 kg / habitant / an.
- ▶ Le tonnage collecté en déchèteries reste stable autour de 9 700 tonnes, soit un ratio de collecte de 227 kg / habitant / an.

Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés par an et par habitant entre 2010 et 2017 (en kg / hab.)



- ▶ La production de déchets continue de diminuer.



Les performances de tri sélectif

En 2017, près de 1 590 tonnes de déchets recyclables (hors carton collecté en déchèteries) ont été collectés et orientés vers le centre de tri d'une part et la verrerie d'autre part.

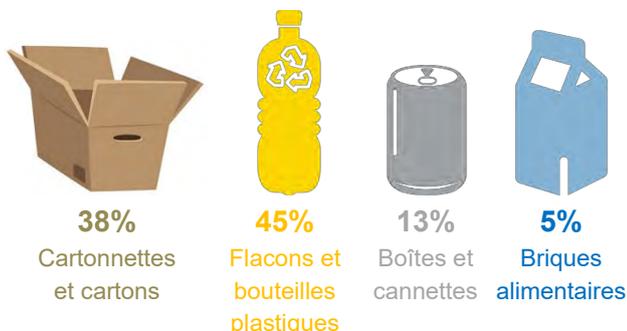


Des performances de collecte sélective accrues

Les performances de tri sélectif se mesurent d'une part par rapport aux tonnages collectés mais aussi par la part d'erreurs de tri commises au regard des quantités collectées.

La progression des quantités de déchets recyclables collectées, initiée en 2014, se maintient après une période de baisse des tonnages collectés et ce pour tous les flux et tous les modes de collecte (porte à porte et apport volontaire), hors emballages en porte à porte.

Suite au constat de la progression de la part d'erreurs de tri ces dernières années, un renfort de communication a été mis en œuvre en 2017. Les résultats se sont fait immédiatement ressentir avec un taux de refus retombé à 14,5% (contre 18,6% en 2016).



PART RELATIVE DES DIFFÉRENTS MATÉRIEAUX RECYCLABLES COLLECTÉS DANS LE FLUX EMBALLAGES (en poids)

COLLECTE (en tonnes)	2016	2017	Evolution 2016-2017
Emballages (PàP)	262	273	4,0%
Emballages (AV)	179	169	-5,9%
Verre	816	811	-0,7%
Papier	331	333	0,7%
Total collecté	1 589	1 585	-0,2%
Total recyclé	1 507	1 521	1,0%
Refus de collecte	82	64	-22,1%

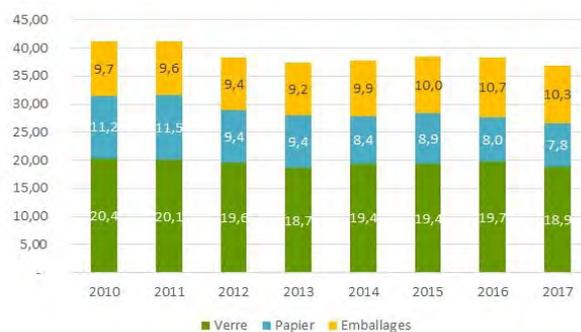
ZOOM SUR Le renouvellement et l'extension du parc de colonnes

Depuis 2013, un important travail a été mené sur le parc de colonnes de collecte en apport volontaire : identification, recensement, localisation, état, ... Les conclusions ont montré que le matériel était en mauvais état, de technologie ancienne et que tous les habitants ne disposaient pas d'un service. En 2016, le choix a été fait d'une part de remplacer l'intégralité du parc en place mais aussi de compléter sa dotation afin de permettre à chacun de trouver un point de collecte à moins de 300 m de son lieu de vie.

Le matériel sélectionné devait répondre à de nombreuses contraintes tant esthétiques, que des points de vue du recyclage des colonnes en fin de vie, des techniques de collecte, de l'implantation sur des secteurs contraints, ...

Ainsi, avec le concours du nouveau prestataire de collecte, les 316 colonnes du parc ont été changées en 2 semaines et complétées par 54 nouvelles colonnes et 13 nouveaux points de collecte.

17% de colonnes supplémentaires
Emballages : 1 colonne pour 349 hab.
Verre : 1 colonnes pour 328 hab.



EVOLUTION DU RATIO DE COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES (en kg / habitant)

Ratios nationaux (en kg / hab /an) : Emballages : 25,3 / Verre : 40,1 / Papier : 24,9

Les déchets des professionnels

La prise en charge des déchets ménagers assimilés

Les déchets ménagers assimilés produits par les professionnels sont aujourd'hui collectés dans le cadre du service public, moyennant le paiement du service rendu. Tous les usagers non ménagers sont concernés par ce dispositif, aujourd'hui sans limitation quantitative.



271 t

246 t

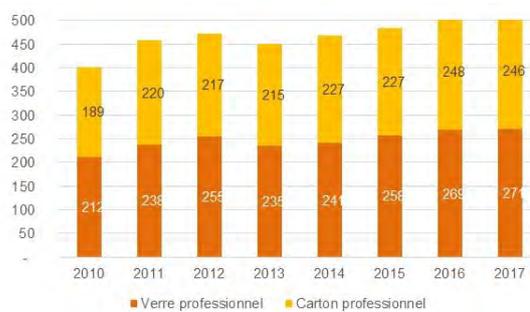
517 t collectées en 2017

Un service de collecte spécifique

Les usagers professionnels bénéficient de collectes adaptées aux flux de déchets produits : verre et carton. Cette démarche permet de séparer les déchets recyclables des ordures ménagères.

Organisées selon un planning annuel répondant à la saisonnalité, ces collectes sont réalisées sur les zones de production dense des 3 communes du territoire.

Le verre est collecté au moyen de bacs individuels fournis par la Communauté de communes aux professionnels de bouche. Le carton est quant à lui collecté en vrac. Une fois ramassés, le verre et le carton sont regroupés en déchèteries puis transportés en régie par Terre de Camargue vers les centres de tri.



EVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE VERRE ET CARTON PROFESSIONNELS COLLECTÉE (en tonnes)

Le service en déchèteries

Le réseau de déchèteries est accessible aux usagers non ménagers sous réserve de leur inscription préalable et moyennant une participation financière aux coûts de prise en charge des déchets.

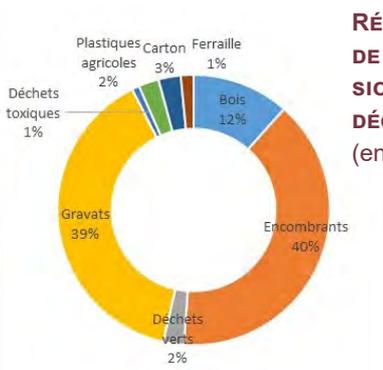
Au 31 décembre 2017, 541 usagers non ménagers possédaient un compte en déchèterie. Parmi eux, 159 ont utilisé le service. Au total, 2 265 mètres cubes de déchets ont été déposés au sein des installations de la Communauté de communes Terre de Camargue et 2 171 sont soumis à facturation (96%).



La plate-forme de compostage : une réponse locale à une production locale

La plate-forme de compostage intercommunale de l'Espiguette (Le Grau du Roi) a ouvert ses portes en avril 2011. Ce choix a notamment été guidé par le besoin exprimé par les professionnels du secteur des espaces verts qui ne trouvaient pas de réponse adaptée à la prise en charge des grandes quantités de végétaux qu'ils produisent. Au 31 décembre 2017, sur les 125 usagers en compte, 36% ont utilisé le service au cours de l'année. Près de 1 940 tonnes de végétaux ont ainsi été traitées et transformées en compost, soit + 5% par rapport à 2016.

RÉPARTITION DES TYPES DE DÉCHETS PROFESSIONNELS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES EN 2017 (en volume)



1 676 tonnes facturées en 2017

La collecte en déchèteries

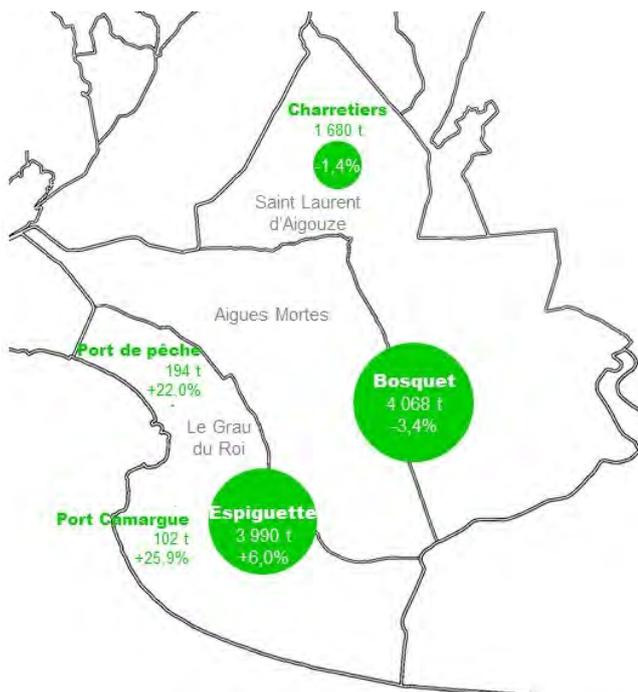
Le réseau de déchèteries de la Communauté de communes Terre de Camargue compte 5 installations.

Il permet aux usagers du territoire de déposer les déchets non pris en charge par la collecte en bacs, en raison de leur nature ou de leur volume.



5 déchèteries

au service de tous les usagers



Les déchèteries et Points Propres

BOSQUET—AIGUES-MORTES :

Lun - vend : 8h30—12h / 14h—17h30
Sam : 8h30—12h

ESPIGUETTE—LE GRAU DU ROI :

Lun - sam : 8h30—12h / 14h—17h30

CHARRETIERS—ST LAURENT D'AIGOUZE :

Lun - vend : 8h30—12h / 14h—17h30
Sam : 8h30—12h

PORT CAMARGUE — LE GRAU DU ROI :

Mar - sam : 8h00—12h / 14h—17h

PORT DE PÊCHE — LE GRAU DU ROI :

Lun - vend : 9h—12h / 14h—18h
Sam : 8h30—12h

LOCALISATION, TONNAGES COLLECTÉS EN 2016 ET ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2015 CHACUNE DES DÉCHÈTERIES



Bien trier : une priorité

Le tri des déchets permet leur orientation vers les filières de traitement adéquates. Cette démarche permet la maîtrise des dépenses et la préservation des ressources naturelles en favorisant les filières de recyclage au détriment de l'élimination. Le rôle des agents d'accueil de déchèterie est essentiel dans l'information et l'accompagnement. Le comportement des usagers est aussi primordial : ôter tous les déchets non compostables des végétaux ou orienter les textiles dans les bornes prévues à cet effet et non dans les bennes à encombrants sont autant de gestes écoresponsables et économiques.



Sécuriser : une nécessité

La Communauté de communes Terre de Camargue est intégrée dans le plan départemental de rénovation des déchèteries initié par le Conseil Départemental du Gard et l'ADEME. La sécurisation des déchèteries en est un axe primordial non seulement pour la protection des usagers mais aussi pour celle du personnel : les chutes restent la cause principale d'accident sur ces installations. Ainsi, dès l'été 2014, les garde-corps protégeant l'accès aux bennes ont été fermés. Un portail coulissant a été aménagé en 2015 et des tablettes pivotantes ont été installées en 2017 face à chacune des bennes sur les autres installations. A ce jour, toutes les déchèteries de Terre de Camargue offrent donc une protection contre le risque de chute.

Le tri en déchèteries progresse

La mise en place du tri du mobilier sur les déchèteries de Saint Laurent d'Aigouze et Le Grau du Roi a un impact direct sur les tonnages d'encombrants et de bois qui montrent une diminution significative.

DECHETERIES	2010	2016	2017	Evolution 2016—2017
Bois	813	981	869	-11,4%
Métaux	361	400	371	-7,2%
Carton	126	414	411	-0,8%
Gravats recyclables	-	3 553	3 891	9,5%
Gravats non recyclables	3 299	360	185	-48,8%
Mobilier	-	302	556	84,3%
Encombrants	1794	2 004	1 944	-3,0%
Polystyrène	-	-	1	-
Déchets ultimes	-	119	120	0,5%
Végétaux	1 380	1 195	1 272	6,4%
Filets de pêche	45	27	16	-41,7%
Déchets agricoles recyclables	-	51	11	-78,5%
Pneumatiques usagés	-	8	6	-25,1%
Batteries	2	3	1	-64,9%
Piles	1	1	1	33,5%
DEEE	90	309	288	-6,8%
Déchets dangereux des ménages	74	63	74	17,2%
Total	6 546	9 789	10 017	2,3%

Terre de Camargue poursuit son action en faveur de l'orientation des déchets vers les filières adéquates en privilégiant le recyclage matière.

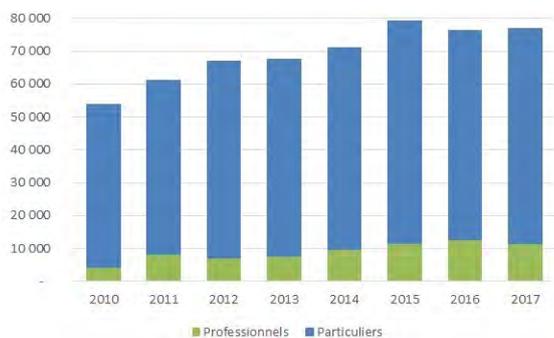
L'année 2016 a été marquée par la mise en place d'une séparation des déchets contenant du plâtre des déchets incinérables, désormais évacués en stockage dans l'attente de l'émergence d'une solution locale durable.

En 2017, c'est au tour du polystyrène de faire l'objet d'une gestion séparative sur toutes les déchèteries. Une réflexion avec les différents acteurs doit toutefois compléter le dispositif afin d'intégrer le polystyrène issu du port de pêche dans le dispositif.

La totalité des cartons collectés en déchèterie est prise en compte dans le tableau ci-contre.

Une fréquentation en hausse

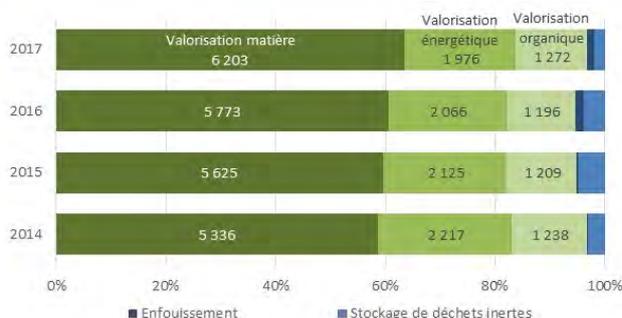
En 2017, les déchèteries et Points Propres de la Communauté de communes Terre de Camargue ont accueilli 77 116 usagers, particuliers comme professionnels. Ces derniers totalisent 14,6% des visites. La fréquentation est stable en 2016 et 2017 (+0,7%) en 2016 après une forte hausse en 2015.



EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION EN DÉCHÈTERIES

La valorisation : principal mode de traitement des déchets collectés en déchèteries

En 2017, le principal mode de traitement des déchets collectés en déchèteries reste la valorisation (96,7%). La valorisation matière est en augmentation depuis 2014 et représente environ 63% des tonnages. L'élimination, par enfouissement en carrière ou en installation spécialisée, concerne 320 tonnes, soit 3% des tonnages (en recul de 37% par rapport à 2016).



MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES



ZOOM SUR

La mise en place de la filière polystyrène

Courant 2017, Terre de Camargue a débuté une expérimentation sur le tri et la valorisation du polystyrène collecté en déchèteries.



POLYSTYRÈNE

Grâce à un nouveau partenariat avec un prestataire local, le tri et la valorisation du polystyrène est désormais possible. Mené dans un premier temps à titre expérimental, chaque déchèterie a été équipée d'un dispositif de collecte adapté : benne couverte, big bag sur portant ou bac sur roulettes. Tout est ensuite rassemblé dans une benne unique avant évacuation.

Dilué dans le volume des encombrants, le polystyrène ne semble pas, à première approche, représenter une quantité importante. Pourtant entre les isolants, les éléments de calage et d'emballage, les caisses à poissons, ... la benne se remplit vite.

Le polystyrène est ensuite transporté vers un centre de regroupement de Montpellier. Une fois trié, il est recyclé en matière première :

- Polystyrène (expansé ou non) : emballage, béton allégé, drain horticole, remplissage coussins, carburant...
- Polystyrène extrudé : plaques d'isolation

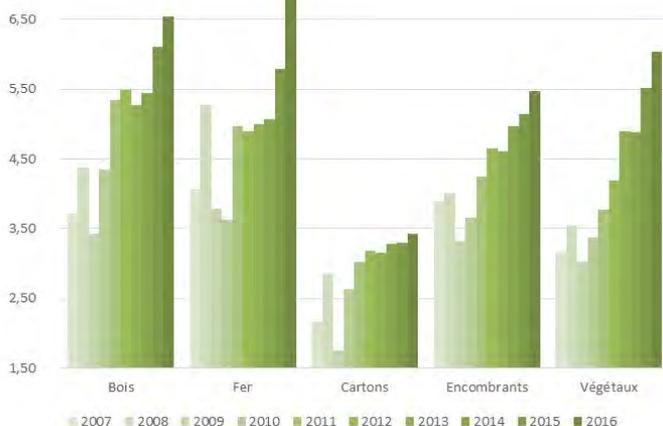


En 4 mois :
5 bennes évacuées
1,33 tonnes



L'optimisation du transport en déchèteries

Terre de Camargue travaille depuis de nombreuses années à l'optimisation du transport des bennes de déchèteries. Bien que les filières de traitement ne sont pas très éloignées, le nombre de déchèteries (5), les surcharges saisonnières d'apports mais aussi la limitation de l'impact du transport nécessitent une réflexion approfondie.



POIDS MOYEN DES BENNES DE DÉCHÈTERIES TRANSPORTÉES (en tonne / benne)

La compaction des bennes

Terre de Camargue utilise depuis de nombreuses années un compacteur mobile. Monté sur l'un des camions 26T de la régie déchèteries, la compaction de toutes les bennes de déchèteries est effectuée plusieurs fois tous les jours.

En 2016, une attention particulière a été portée à la qualité de la compaction ce qui a permis d'accroître significativement le poids moyens des bennes transportées.

Augmenter la charge des camions

L'acquérir une remorque pour des camions permettra d'augmenter de près de 70% la charge des véhicules et de limiter ainsi les trajets

La plate-forme de compostage

Au printemps 2011, la Communauté de communes Terre de Camargue a choisi de rouvrir la plate-forme de compostage de l'Espiguette. Initialement conçue pour traiter les sous-produits de la station d'épuration attenante, elle a dû cesser son activité en raison de diverses nuisances. Le compostage des végétaux seuls a permis d'offrir une nouvelle vie à cet équipement mais aussi de répondre à une forte demande de solution de traitement locale.

Depuis, la production d'un compost de qualité est le fil conducteur des projets menés. La mise en place d'un arrosage à base d'eau non potable et une meilleure gestion de la qualité des végétaux entrants a permis d'atteindre les objectifs fixés.

Ouverte aux dépôts des usagers professionnels, elle traite en outre une partie des végétaux collectés en déchèteries.



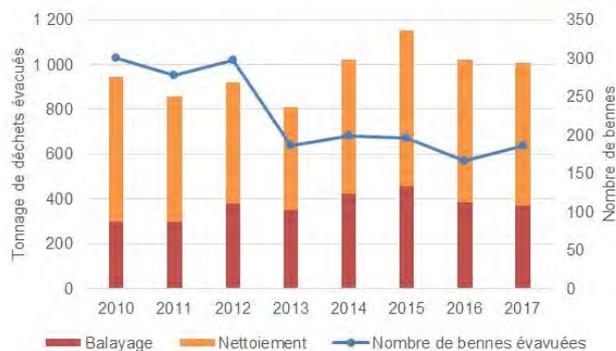
EVOLUTION DU TONNAGE DE DÉCHETS VÉGÉTAUX TRAITÉ SUR LA PLATE FORME DE COMPOSTAGE DE L'ESPIGUETTE



Le quai de transfert

Un quai de transfert est une installation permettant d'optimiser le transport de déchets vers les installations de traitement.

Situé au sein du pôle environnemental de l'Espiguette, regroupant la déchèterie, la plate-forme de compostage et la station d'épuration, il regroupe les déchets de nettoyage de l'espace public de la ville de Le Grau du Roi : poubelles de plage et de ville, déchets de marché et résidus de balayage.



EVOLUTION DU TONNAGE EN TRANSIT SUR LE QUAI DE TRANSFERT ET DU NOMBRE DE BENNES ÉVACUÉES

Les tonnages de déchets en transit sur le quai de transfert se sont stabilisés entre 2016 et 2017.

Par ailleurs, l'optimisation du fonctionnement de l'installation, par la compaction des bennes, opérée dès 2013, continue d'être menée, permettant de réduire de manière très significative le nombre d'évacuations de bennes, générant ainsi des économies substantielles. La densité moyenne des bennes de nettoyage est passée de 5 t/benne à 6 t/benne.

INFORMATIONS CLÉS

Compétence traitement assurée par le Syndicat Mixte Entre Pic Etang (SMEPE)

Participation 2017 aux frais de fonctionnement du SMEPE : 55 259 €

15 463 tonnes de déchets incinérées en 2017

1 185 tonnes de déchets recyclables triés

488 tonnes de déchets stockées



3 Le traitement

La Communauté de communes Terre de Camargue exerce la compétence collecte des déchets, la compétence traitement, elle, a été transférée au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE).

Le traitement comprend toutes les opérations de valorisation matière, la valorisation énergétique et l'élimination en installation de stockage des déchets.

Le SMEPE compte 9 groupements de communes, soit 88 communes et environ 190 000 habitants permanents. Avec le tourisme estival, localisé principalement sur le littoral, la population atteint l'équivalent de 388 000 habitants. Le périmètre du SMEPE s'étend sur les secteurs Est de l'Hérault et Ouest du Gard.

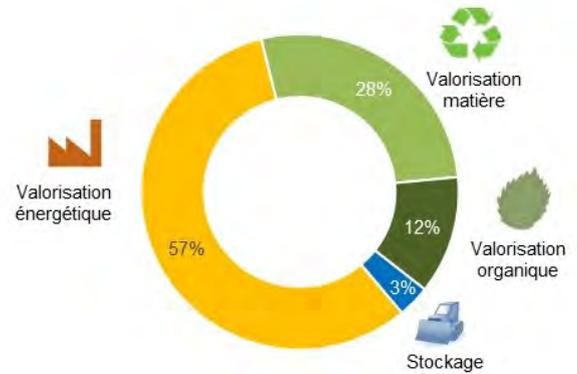
Le SMEPE est chargé d'organiser et de contractualiser avec les différentes filières de traitement des déchets, pour le compte et selon les contraintes des groupements membres.

Les filières de traitement

Les déchets produits sur le territoire de la Communauté de communes Terre de Camargue suivent très majoritairement les filières de valorisation, qu'elles soient :

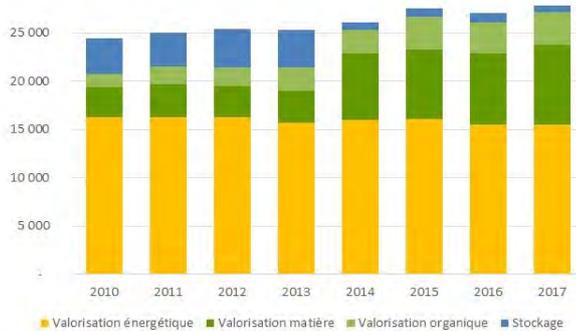
- Energétique (incinération avec récupération d'énergie) ;
- Matière (recyclage des matériaux) ;
- Ou organique (compostage).

Au total, seuls 2,5% des tonnages de déchets produits font l'objet d'un stockage, faute d'autre solution de traitement.



RÉPARTITION DES TYPES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS PRODUITS (en tonne)

42% des déchets recyclés



ÉVOLUTION DES TYPES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS PRODUITS (en tonne)



Si l'incinération reste la filière de traitement majoritaire empruntée par les déchets produits sur le territoire communautaire, la valorisation, notamment matière prend de l'importance à compter de 2014. Ceci résulte du changement de mode de traitement des gravats et notamment la différenciation des gravats recyclables de ceux qui ne le sont pas.

27 166 tonnes valorisées en 2017



LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES SITES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



Terre de Camargue, via son syndicat de traitement, applique le principe de proximité des filières de traitement des déchets.

Ainsi, 500 t sur les 27 853 traitées, sont regroupées sur le département du Gard mais ensuite évacuées vers des filières hors périmètre du Plan Départemental de Gestion des Déchets Non Dangereux. Cette organisation résulte d'une part de l'application de la réglementation liée aux marchés publics et d'autre part des particularités des déchets à traiter.

Les filières de traitement



DÉCHETS DE DÉCHÈTERIE

-  VÉGÉTAUX
-  BOIS
-  CARTONS
-  HUILES DE VIDANGE
-  HUILES DE FRITURE
-  DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES
-  TOUT VENANT
-  GRANITS / INERTES
-  MÉTAUX
-  DEEE
-  LAMPES
-  PILES ET ACCUMULATEURS
-  RADIOGRAPHIES
-  AMÉUBLEMENT
-  POLYSTYRÈNE

Apport en déchèterie,
Déposer les déchets dans
les bennes prévues à cet effet.



ALLIANCE ENVIRONNEMENT
(Aigues-Mortes
Le Grau du Roi)



compost

SBR
(Nîmes)



plaques
de bois
aggloméré,
granulé
de bois pour
chauffage

Valréna
(Nîmes)



carton
recyclé

**CHIMIREC
SOCODELI**



Eco DDS
(Eco-organisme)

Orientés vers
des unités
de
traitement
spécifiques

huile de
moteur ou
utilisé en
combustible

dépollution
et
traitement

savon

OCREAL
(Lunel-Viel)



électricité
(vendue à EDF)
mâchefers
(soubassements
de route / BTP)
cendres
(Centre de stockage
des déchets ultimes)

LRM
(Vauvert / Pérols)



petit
gravier

**Aubord
RECYCLAGE**
(Aubord)



recyclage en boîtes
de conserve, petites
voitures, vélos...

Ecosystèmes
(Eco-organisme)



VEOLIA Propreté
(Nîmes)

RECYLUM



COREPILE



PHI30



VEOLIA
(Pujaut)



tri et recyclage

VEOLIA
(Montpellier)



recyclage

dépollution, traitement
et recyclage des matériaux

INFORMATIONS CLÉS

19 agents présents au sein du service Environnement de la Communauté de communes Terre de Camargue

Service de collecte assuré en régie (déchèteries) et en prestation de services (collectes)

De nombreuses actions de communication et de sensibilisation menées auprès de publics variés



4 Les modalités d'exploitation du service

Afin d'assurer la compétence collecte des déchets, la Communauté de communes Terre de Camargue emploie des femmes et des hommes au service du territoire et de ses habitants.

Si la majeure partie des missions de collecte est confiée à des prestataires dans le cadre de marchés publics, les suivis contractuels, l'exploitation des déchèteries, l'animation et la communication, l'expertise technique et le développement de nouveaux projets sont réalisés en régie par une équipe pluridisciplinaire.

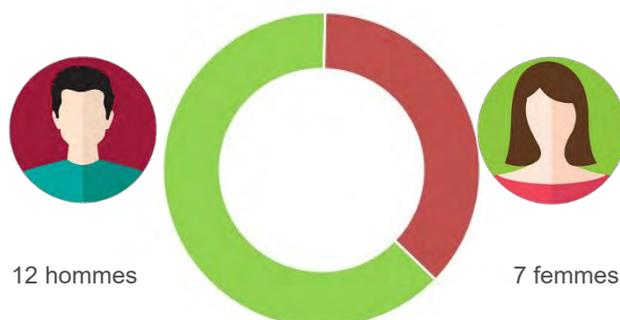
Des femmes et des hommes au service d'un territoire

Au 31 décembre 2017, 19 agents composaient l'équipe du service Environnement de la Communauté de communes Terre de Camargue.

POSTES	Effectif
Chef de service	1
Adjoint au chef de service	1
Agents administratifs	4
Agents de terrain	2
Chauffeurs	3
Agents d'accueil (déchèteries et compostage)	8

Les missions confiées sont notamment constituées par :

- L'encadrement, la veille technique et réglementaire et le suivi projectif ;
- L'organisation des pratiques et leur optimisation ;
- Le suivi administratif / accueil téléphonique ;
- L'animation et la communication de proximité.



Un équilibre entre régie et prestations de service

Afin d'assurer un service de qualité, Terre de Camargue a fait le choix de confier les missions à un personnel compétent. Si l'exploitation des déchèteries est réalisée en régie, les opérations de collectes sont assurées par des entreprises spécialisées.

Modalité de prise en charge	Type de déchets	Collecte / transport	Traitement
Collecte en porte à porte	Ordures ménagères	Rocheblave Environnement	SMEPE
	Emballages recyclables		
	Encombrants		
	Carton professionnel	Rocheblave Environnement / CC Terre de Camargue	
	Verre professionnel		
Collecte en apport volontaire	Emballages recyclables, verre, papier	Rocheblave Environnement Véolia (à partir du 01/09/17)	
Déchèteries	Déchets spéciaux et responsabilité élargie des producteurs (toxiques, batteries, mobilier, DEEE, pneus, piles, radiographies médicales)	Opérateurs de traitement	
	Autres déchets	CC Terre de Camargue	

Les actions de prévention et de sensibilisation

L'adoption des bonnes pratiques de gestion des déchets requiert la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation qui s'inscrivent dans le temps. Terre de Camargue, soucieuse de maintenir

et promouvoir la qualité du tri sélectif effectué par les habitants, vient à la rencontre de la population sous plusieurs formes : animations scolaires, porte à porte, ...

Des interventions bihebdomadaires d'information sur le tri

Dans une démarche pédagogique, l'équipe en charge de l'animation vient à la rencontre des habitants après chaque passage de collecte sélective (mardi et jeudi). Les usagers ayant commis des erreurs de tri signalées par le collecteur sont rencontrés et les consignes sont expliquées. Les incidences techniques et financières de ces refus sont présentées.



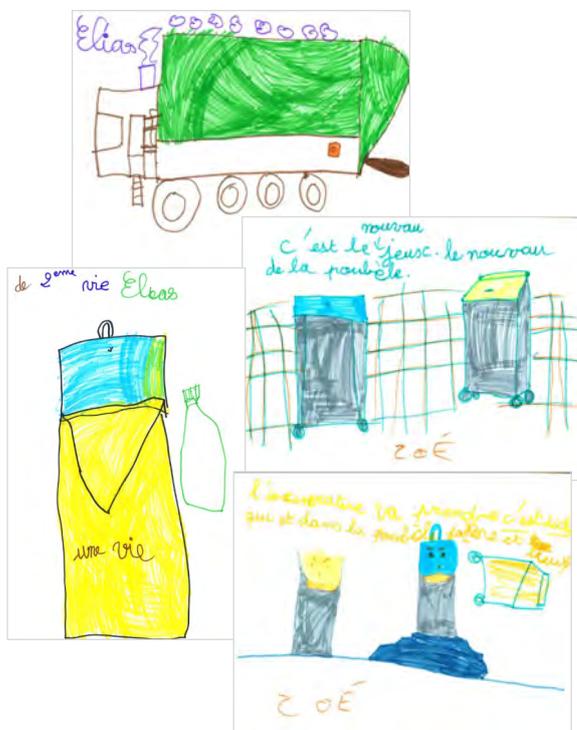
Interventions périscolaires

Suite au changement des rythmes scolaires et au passage à la semaine de 4.5 jours, des activités périscolaires (dites NAP) ont été créées. Durant 6 mois, l'école du Repausset Levant au Grau du Roi a ainsi accueilli tous les mardi après-midi l'équipe en charge de l'animation.

Ces activités, à but pédagogique et ludique, ont permis de sensibiliser les enfants à diverses problématiques environnementales. Dans un premier temps et sous forme de jeu, ils ont été formés aux bons gestes de tri. Les enfants, regroupés par équipe, devaient sélectionner les déchets puis les jeter dans le bac approprié (bac de tri ou bac ordures ménagère). Des vidéos de sensibilisation sur le parcours des emballages et leur recyclage ont également été visionnées.

Dans un second temps les enfants ont été amenés à se questionner sur le gaspillage alimentaire : quelle est sa définition, pourquoi lutter contre le gaspillage alimentaire, quand pensez-vous faire du gaspillage, comment l'éviter ?

Enfin des activités manuelles leur ont permis de transformer des déchets en porte monnaie afin de leur donner une deuxième vie, de nettoyer la cour de l'école ou encore de dessiner les éléments marquants de ces activités.



En vacances aussi je trie

Au cours de l'année 2017, un partenariat innovant a été conclu avec l'un des campings du territoire afin de favoriser le geste des tri des vacanciers et d'améliorer leurs connaissances relatives aux consignes de tri en vigueur sur le territoire de Terre de Camargue.

Ce dispositif expérimental a ainsi vu naître le kit « En Vacances aussi je trie ». Deux affiches positionnées à l'accueil du camping et traduites en anglais permettaient de signaler aux vacanciers l'existence de cette opération. Chaque bungalow a ensuite été équipé d'une affiche rappelant les consignes de tri et d'un sac de pré-collecte permettant aux campeurs de transporter les déchets jusqu'aux colonnes de tri situées à l'entrée du camping.

Au total ce sont plus de 400 sacs qui ont été distribués au cours de l'été.

Ce projet se poursuivra en 2018 avec de nouveaux partenariats et l'intégration dans le dispositif de deux campings supplémentaires.



Accompagnement au tri

L'équipe d'animation a établi une véritable démarche partenariale avec plusieurs entreprises du territoire en vue de la mise en place du tri au sein de leur structure. Listel - domaine de Jarras et le Seaquarium ont fait partie des précurseurs. Les Aigues Marines, Sequoiasoft Télis et Indiana River ont suivi en 2017. Un diagnostic suivi d'une assistance à la mise en œuvre et de la sensibilisation du personnel ont fait partie des actions menées. Au-delà du bénéfice environnemental, cette démarche permet de réduire la facture de redevance

Mise en place du tri lors de manifestations et évènements

Le tri sélectif des emballages est désormais systématiquement proposé aux communes lors de manifestations sportives, culturelles, environnementales, ...

Ainsi, au cours de l'année 2017, des sensibilisations au tri et des moyens matériels ont été déployés lors des évènements suivants :

- ▶ Tour de France à la voile, Fest'in Zone ;
- ▶ Courses pédestres : O'Tour de la Carbonnière (Saint Laurent d'Aigouze) et Foulées des remparts (Aigues Mortes) ;
- ▶ Les Graulinades (Le Grau du Roi), le Marché du Terroir (Saint Laurent d'Aigouze) ;
- ▶ Tournois sportifs : tennis (Aigues Mortes et Saint Laurent d'Aigouze).

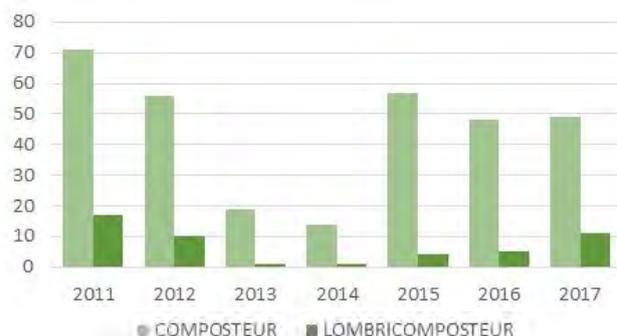
L'intervention de l'équipe d'animation consiste en :

- ▶ Un travail préparatoire avec les services municipaux et les associations organisatrices : présentation de la démarche, des consignes de tri, validation des moyens matériels à déployer et de leur localisation, ...,
- ▶ Puis la fourniture des contenants et de la signalétique et, le cas échéant, du personnel d'animation ;
- ▶ Enfin, la gestion opérationnelle du ramassage avec, au préalable, la vérification de la qualité des flux triés.

Compostage individuel

Terre de Camargue propose depuis plusieurs années la possibilité aux habitants du territoire de réaliser leur propre compost à partir de leurs déchets de cuisine et de jardin.

Pour mener à bien ce projet, elle a souhaité se doter des moyens nécessaires en dédiant un agent qualifié (Guide Composteur) du service Environnement à la promotion du compostage individuel et en proposant à la fois des composteurs mais aussi des lombricomposteurs. Ainsi, avec ou sans jardin, tous les habitants de Terre de Camargue peuvent trier leurs biodéchets.



EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DE COMPOSTEURS ET LOMBRICOMPOSTEURS DISTRIBUÉS

1 Guide-composteur au sein de l'équipe du service Environnement

363 composteurs et lombricomposteurs distribués depuis 2011



ZOOM SUR les biodéchets

Les biodéchets sont principalement constitués par les **déchets de cuisine** (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et des **déchets verts du jardin** (tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes...).

Ils représentent environ **32 % du poids des ordures ménagères résiduelles** (c'est-à-dire sans compter les déchets recyclables).

La loi Grenelle II et la Directive-Cadre européenne sur les déchets prévoient, depuis 2016, l'obligation de trier et d'assurer leur retour au sol des biodéchets des gros producteurs (plus de 10 tonnes de biodéchets par an).

la loi de transition énergétique et pour la croissance verte (LTECV) de 2015 prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025. La Directive cadre européenne prévoit désormais l'obligation pour les Etats membre de mettre en place une gestion séparée des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023 – soit deux ans avant l'obligation française.

Opération Sapins

Pour la cinquième année consécutive, Terre de Camargue a encouragé ses habitants à gérer durablement les sapins de Noël fanés. Une fois les fêtes de fin d'année passées, un service de collecte en porte à porte (sur inscription) en plus d'une collecte en déchèteries et au sein de la plate-forme de compostage était proposé.

Pour tout sapin ramené sur l'une des installations, un lot de compost était offert.

Cette initiative a permis d'offrir une prise en charge des déchets contraignants à transporter, de maintenir les trottoirs propres et d'offrir une seconde vie à ces déchets végétaux. En effet, une fois collectés, tous étaient déposés sur la plate-forme de compostage de l'Espiguette puis transformés en compost.



CHIFFRES CLÉS

Coût total des principales prestations rémunérées : 2,48 M€ TTC

Dépenses totales liées à la gestion des déchets : 5,8 M€

Financement du service par la TEOM (4,7 M€) et la redevance spéciale (0,9 M€)

Recettes perçues : 0,68 M€

Couverture du coût du service par les recettes perçues et la fiscalité



5 Les indicateurs financiers

Principales prestations rémunérées annuellement

En tant qu'établissement public, la Communauté de communes Terre de Camargue est tenue d'observer le code des marchés publics pour l'engagement de l'ensemble de ses dépenses.

Après évaluation des besoins et application des procédures de consultation réglementaires, des engagements contractuels sont conclus avec des opérateurs spécialisés. En 2017, le montant cumulé des principales prestations rémunérées s'est élevé à 2,48 M€.

Prestations (Montant en € TTC)	2016	2017	Variation
Collecte des ordures ménagères, emballages et encombrants	1 807 161	1 807 884	0,0%
Collecte du verre professionnel	48 192	49 256	2,2%
Collecte du carton professionnel	59 376	60 435	1,8%
Collecte des colonnes d'apport volontaire	147 385	156 307	6,1%
Quai de transfert : transport des bennes	21 275	23 810	11,9%
Fourniture de bacs de conteneurisation	62 117	73 976	19,1%
Fourniture de colonnes de tri aériennes	506 075	223 304	-55,9%
Fourniture de colonnes de tri enterrées	-	86 049	-

Le financement du service

Le financement du service est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance spéciale. Le produit total s'élève à 5,68 M€ en 2017.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

En 2017, son produit s'est élevé à 4 727 572 €.

La redevance spéciale :

D'application obligatoire, elle est le système de financement de la prise en charge des déchets non ménagers par le service public.

Elle peut être décomposée en le service assuré en porte à porte d'une part et le financement des dépôts de déchets réalisés sur les installations exploitées par la Communauté de communes.

Le produit de la facturation du service en porte à porte s'est élevé à 857 196 € en 2017.

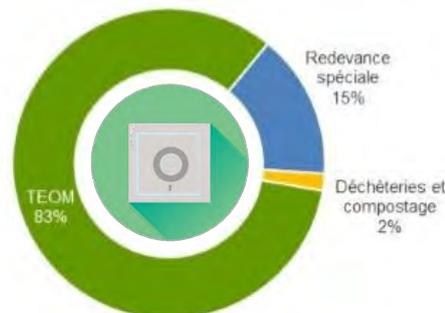
La prise en charge de déchets en déchèteries et sur la plate-forme de compostage a généré une facturation à hauteur de 100 078 € en 2017.



ZOOM SUR la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

La TEOM est une taxe due par les propriétaires de biens soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Son montant est calculé sur la même base que la taxe foncière, soit la moitié de la valeur locative cadastrale du logement et à partir du taux voté annuellement par la CC Terre de Camargue.

Le montant de cet impôt payé par chaque usager n'a donc pas de lien avec le coût du service consommé.



RÉPARTITION DES SOURCES DE FINANCEMENT DU SERVICE (en € net)

Bilan financier

Les coûts présentés ci-après comprennent les dépenses et recettes liées à la collecte et au traitement de l'ensemble des déchets pris en charge par Terre de Camargue : ordures ménagères et assimilés, nettoyage et déchèteries, ...

Les dépenses

Le montant annuel des dépenses de collecte et traitement des déchets comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestations de service, fournitures diverses, ...) et les dépenses de personnel communautaire directement affecté au service Environnement.

En 2017, les dépenses de gestion des déchets se sont élevées à 5 735 396 € TTC, réparties à hauteur de 60% pour les opérations de collecte et 40% pour le traitement.



Parmi ces dépenses, plusieurs sous-catégories peuvent être distinguées :

› **La pré-collecte :**

Elle regroupe toutes les dépenses de fourniture et de maintenance concernant la gestion des contenants : bacs de conteneurisation des déchets, colonnes de tri aériennes et enterrées. Il s'agit là principalement d'opérations d'investissement.

› **La collecte :**

Il s'agit des dépenses liées à la rémunération des prestataires de collecte (ordures ménagères et assimilées, du verre et du carton, colonnes de tri sélectif, évacuation des bennes du quai de transfert, exploitation des déchèteries.

› **La valorisation matière**

Si le tri sélectif est générateur de recettes, via la revente des matériaux, il est également à l'origine de dépenses liées au tri des déchets recyclables. Sont également intégrés dans ces dépenses les coûts de compostage des végétaux.

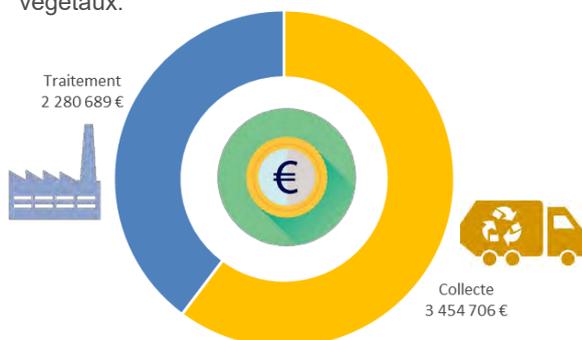
› **La valorisation énergétique**

Ces dépenses concernent exclusivement la prise en charge des déchets à l'usine d'incinération de Lunel-Viel et le traitement des déchets dangereux.

› **Le stockage**

Bien que très faiblement utilisé, la Communauté de communes Terre de Camargue a recours au stockage de déchets qui ne peuvent rejoindre les autres filières de traitement.

Dépenses en €TTC	2016	2017
Précollecte	572 056	432 996
Collecte	2 947 963	3 021 710
Valorisation matière	277 686	305 677
Valorisation énergétique	1 937 015	1 918 984
Stockage	62 593	56 028



RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT (EN € TTC)

Ratios

Les dépenses totales de gestion des déchets pris en charge par Terre de Camargue représentent :

133,66 € TTC dépensés / hab.

205,91 € TTC dépensés / tonne



Les recettes

Les recettes 2017 s'élèvent à 724 537 € décomposées en :

Les recettes industrielles pour 25%

Elles correspondent à la vente des matériaux recyclables : emballages ménagers, papier, verre et métaux collectés en déchèteries. Générées exclusivement par le traitement des déchets, elles sont perçues puis reversées par le SMEPE. Un décalage dans le temps existe, de l'ordre de 3 à 6 mois, entre la période de production de déchets et le reversement.

Ces recettes sont mécaniquement impactées par les tonnages collectés. La sécurisation des déchèteries contre le vandalisme a permis d'accroître de manière très significative les recettes de vente des métaux. L'amélioration des performances de tri sélectif est également un axe primordial de travail.

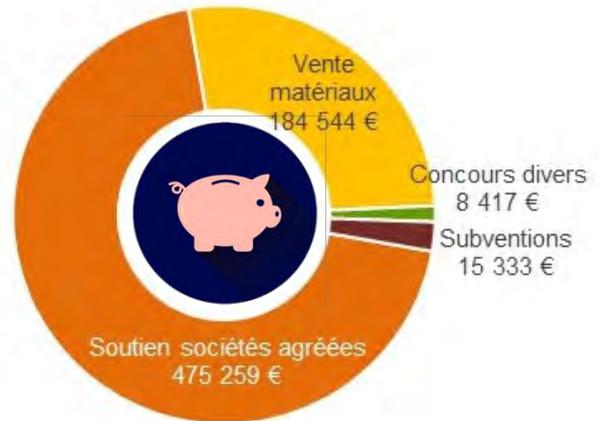
Les soutiens à hauteur de 66%

Versés par les éco-organismes (EcoEmballages, EcoDDS, EcoFolio, EcoMobilier, Ecosystèmes), ils constituent la part majoritaire des recettes perçues.

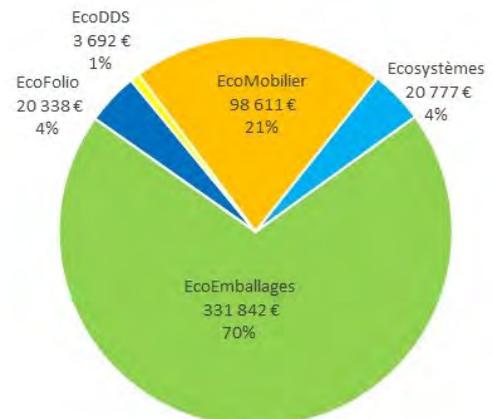
Calculés en fonction des tonnages collectés, ces soutiens proviennent des éco-contributions versées par les consommateurs lors de leurs actes d'achats.

Les autres recettes totalisant 8%

Les autres recettes sont très diverses. Elles comprennent notamment les participations à la fourniture de composteurs et lombricomposteurs, de bacs de collecte de confort en plus des divers reversement liés à la TVA ou à la mise à disposition de personnels. Les subventions versées par l'ADEME et le Conseil Départemental du Gard, notamment pour la rénovation du parc de déchèteries, entrent dans cette catégorie de recettes.



RÉPARTITION DES RECETTES DE GESTION DES DÉCHETS EN 2017



MONTANTS ET RÉPARTITION DES SOUTIENS VERSÉS PAR LES ÉCO-ORGANISMES EN 2017

Ratios

En 2017, les recettes perçues par la Communauté de communes Terre de Camargue dans le cadre de l'exercice de la compétence collecte des déchets représentent :

29,38 € TTC versés / hab.

46,12 € TTC versés / tonne



RÉPARTITION DES PRODUITS DE VENTE DES MATÉRIEAUX PERÇUS EN 2017



Le coût net de gestion des déchets

La fiscalité obligatoire (TEOM et redevance spéciale) vient en complément des recettes d'exploitation perçues et permettent de rendre le compte du service excédentaire, témoin d'une gestion adaptée et rigoureuse. Le reliquat est mis à profit afin de permettre la réalisation de projets en faveur de l'optimisation du service (renouvellement ou adaptation de matériel) et la prévention des déchets résiduels (compostage individuel, tri sélectif, ...).

Coûts nets 2017
de gestion des déchets
(dépenses -recettes)

119,96 € / hab.

179,34 € / tonne



Coûts complets de gestion des déchets

Les coûts complets correspondent à la sommes des charges relatives à la gestion des flux de déchets considérés.

Flux de déchets	Coûts complets en € HT				Total	Ratio en € HT / t	Ratio en € HT / hab
	Collecte	Transport	Tri	Traitement			
Tous flux confondus	2 244 447	169 377	79 197 2	2 057 85	4 550 874	173,21	109,79
Ordures ménagères	1 272 302	-	-	1 543 432	2 815 734	226,40	67,93
Emballages recyclables	287 557	-	68 028	-	355 585	804,96	8,58
Verre	82 078	9 371	-	-	91 449	84,29	2,21
Papier	18 934	-	4 961	-	23 895	72,26	0,58
Encombrants	198 097	46 569	-	294 325	538 991	227,26	13,00
Végétaux	95 135	27 795	-	112 717	235 647	75,72	5,69
Cartons	60 123	9 618	6 208	-	75 949	183,52	1,83
Métaux	19 294	9 298	-	-	28 592	71,46	0,69
Bois	36 400	22 789	-	47 770	106 959	109,08	2,58
Gravats	145 269	40 544	-	27 932	213 745	54,62	5,16
Déchets toxiques	1 147	-	-	16 970	18 117	586,50	0,44
DEEE	11 481	-	-	-	11 481	37,12	0,28
Mobilier	11 210	-	-	-	11 210	37,12	0,27
Déchets non recyclables	5 420	3 393	-	14 707	23 520	161,10	0,57

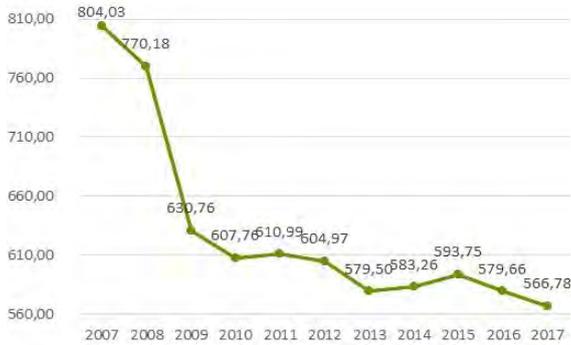


6 Les indicateurs de suivi

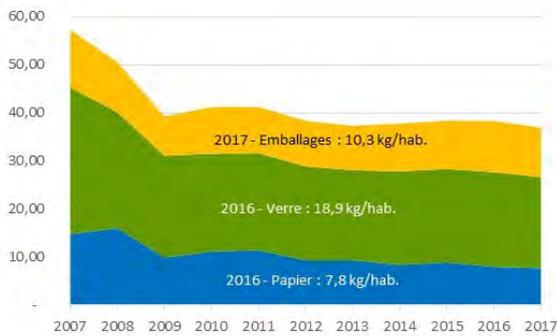
Les indicateurs présentés ci-après ont pour but de dresser le bilan des performances de l'exercice de la compétence collecte des déchets, notamment au regard des obligations réglementaires constituées par la loi de transition énergétique.

Ces indicateurs permettent d'évaluer l'action de la Communauté de communes Terre de Camargue en faveur du développement durable.

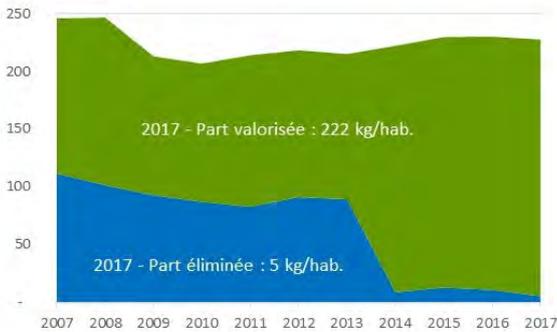
EVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS OM, collecte sélective, déchèterie (en kg / habitant)



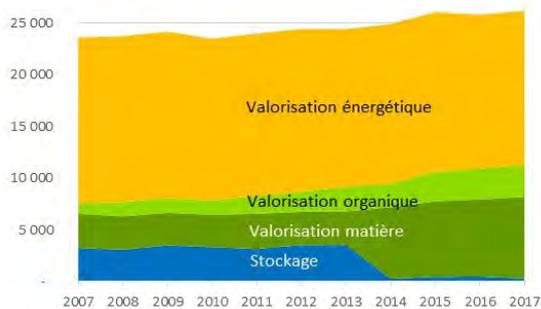
EVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'EMBALLAGES, PAPIER ET VERRE COLLECTÉS (en kg / habitant)



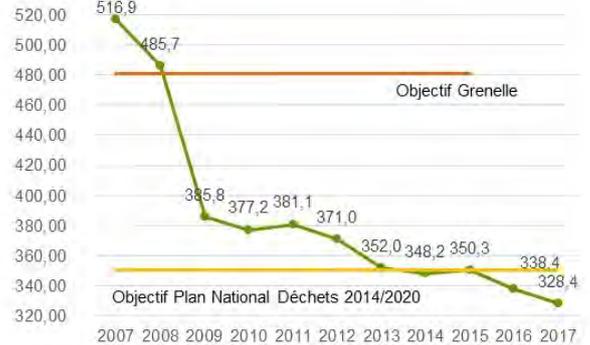
EVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIES ET DE LEUR VALORISATION (en kg / habitant)



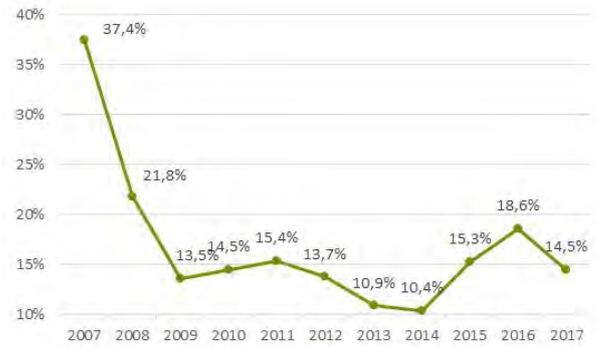
RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT SUIVIES PAR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (en tonnes)



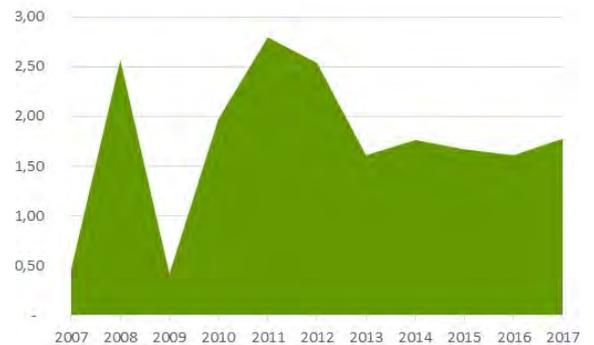
EVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES COLLECTÉES OM, collectes sélectives, hors déchèterie (en kg / habitant)



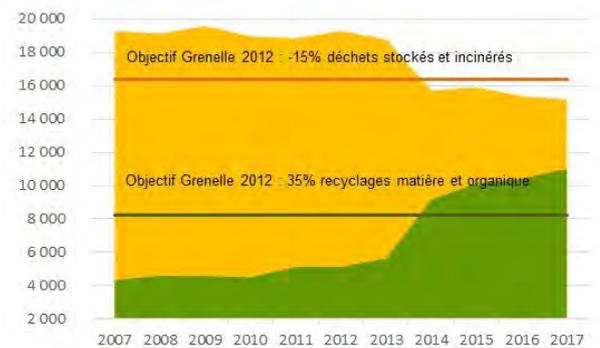
EVOLUTION DU TAUX DE REFUS DE TRI DE COLLECTE SÉLECTIVE

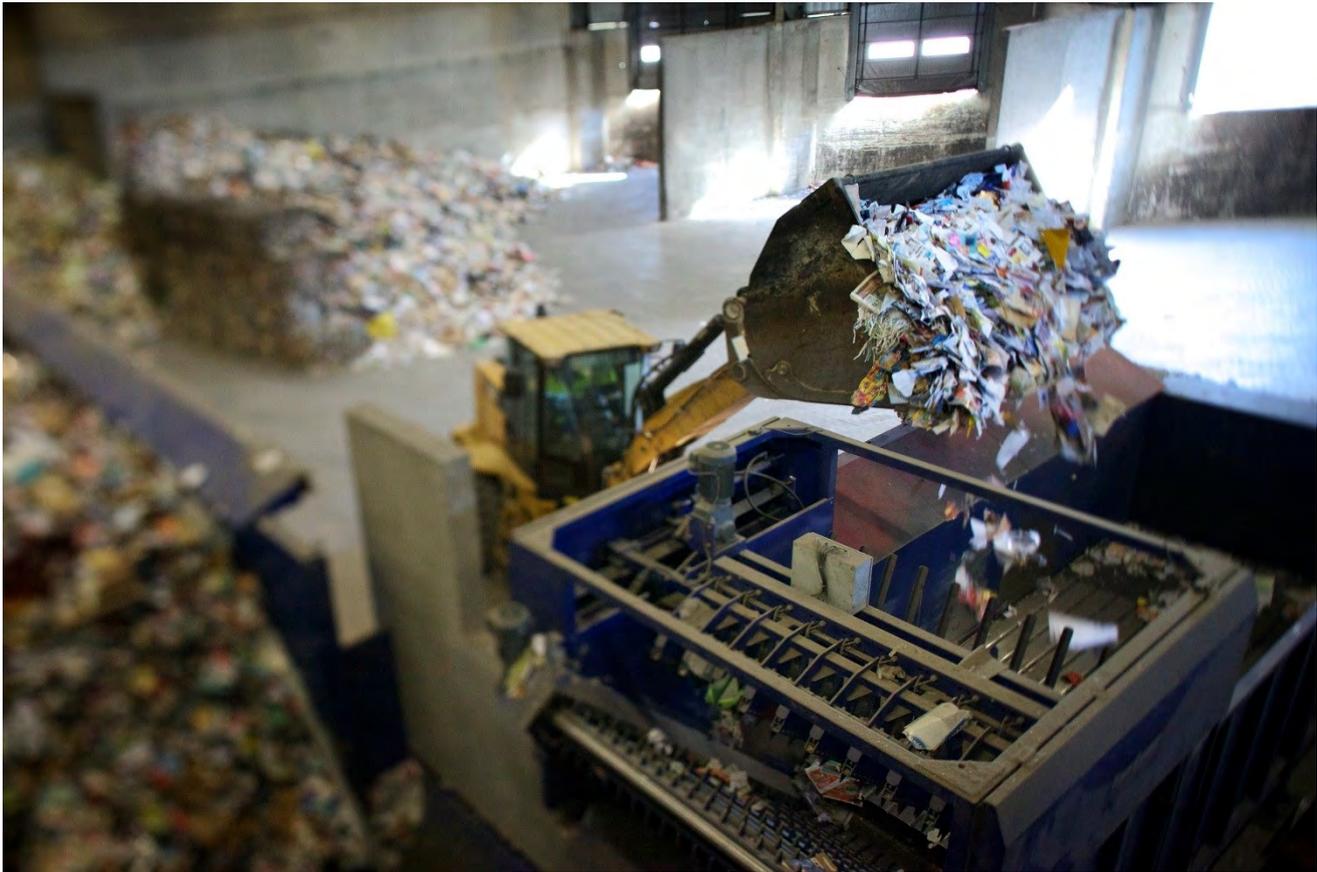


EVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS DANGEREUX DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIES (en kg / habitant)



RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT SUIVIES PAR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (en tonnes)





Conception et réalisation : K. Fourcadier - Service Environnement - Communauté de communes Terre de Camargue

2017

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

**Communauté de communes
Terre de Camargue**

Service Environnement

26, quai des croisades
30 220 Aigues-Mortes

04 66 73 91 28

environnement@terredecamargue.fr

Visitez notre site web :
www.terredecamargue.fr

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



www.gard.fr



Eco-systèmes



L'eco-organisme du textile - du linge - de la chaussure

**Communauté
de communes**
Terre de CAMARGUE
www.terredecamargue.fr